

VILLE DE  
**RIORGES**

N° 1\_1

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 16 NOVEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 17 novembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Pascale THORAL, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

*Absents sans excuses : /*

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Jacky BARRAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Nabih NEJJAR	Véronique MOUILLER
Alain CHAUDAGNE	André CHAUVET
Stéphane JEVAUDAN	Alain ASTIER
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Nicole AZY	Chantal LACOUR
Thierry ROLLET	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Elodie PINSARD-BARROCAL	Pascale THORAL
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-1\_1-DE

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé certifié exécutoire

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017

ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DES DECISIONS MUNICIPALES  
PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE  
DU 21 SEPTEMBRE 2017, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 21 septembre 2017, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2017.39	Propriétés communales - Location de la chasse à un particulier - Approbation du bail <i>Pour six mois – 44,22 €</i>	27 septembre 2017
2017.40	Salle du Grand Marais - Marché travaux de restructuration de la cuisine et création de loges - Lot n° 9 "Plomberie-Chauffage-Ventilation-Climatisation" - Approbation d'un avenant n° 1 <i>Prestation complémentaire pour gestion poste de relevage par automatte WIT – 1 500 € HT</i>	17 octobre 2017
2017.41	Convention d'occupation à titre précaire du logement P3 - Groupe scolaire du Pontet <i>Logement F2 pour une durée de un an</i>	19 octobre 2017
2017.42	Fourniture d'ordinateurs pour la mairie et les groupes scolaires - Approbation du marché <i>Passé avec la centrale d'achats UGAP, pour un montant de 17 511,12 € TTC</i>	2 novembre 2017
2017.43	Contrat d'entretien des ascenseurs – Approbation <i>Passé avec THYSSENKRUPP Ascenseurs de La Ricamarie pour 3 ans, pour un montant annuel de 2 190 € TTC</i>	2 novembre 2017
2017.44	Sinistre du 6 novembre 2016 (borne incendie) - Acceptation de l'indemnité d'assurance <i>1 867,50 € correspondant au montant de la remise en état</i>	7 novembre 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20171116-1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2017

Publication : 17/11/2017

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 20 novembre 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN

